COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

L'an deux mille quinze le trente mars, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

Etaient présents : Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, Sylvie DUPERRAY BARDEAU, José DOUILLET, Sheila Mc CARRON, Gilles PEYRICHOU, Astrid LUDIN, René GRUMEL, Yvette FRAGNE, Nadine MALHOMME, Eric BORAO, Matthias FLORA, Aline CLAIRET, Françoise DESSERY, Ahmet KILICASLAN, Jean-Claude GROSS, Marlène SEYTIER, Gérard BERTRAND, Pascale SOQUET, Thierry MERCIER, Dominique DUVINAGE, Daniel BONIFASSI, Philippe CASILE, Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST.

Etait absent, excusé et a donné pouvoir : Madame Aline CLAIRET a donné pouvoir à José DOUILLET, Monsieur Eric BORAO a donné pouvoir à René GRUMEL, Monsieur Jean-Claude GROSS a donné pouvoir à Pierre-Jean ZANNETTACCI, Monsieur Daniel BROUTIER a donné pouvoir à Hervé MAZUY.

Etait absent : Soraya BENBALA (arrivée à 20h40)

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 29

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire : *Avant de commencer le conseil, je souhaite la bienvenue autour de cette table à notre nouvelle conseillère départementale, Sheila Mc Carron.*

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Françoise DESSERY est désigné(e) en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : *Avant de commencer le conseil, j'ai une modification de l'ordre du jour si vous en êtes d'accord. On devait voter ce soir un point qui concerne les marchés publics : La requalification de la place de la République, on devait voter la procédure de passement du marché. On a eu des remarques des Bâtiments de France par rapport au projet, donc on est obligé de revoir certains éléments. Je vous demande de bien vouloir reporter ce point à l'ordre du jour du conseil du 18 mai 2015. Cela nous permettra de commencer les travaux mi janvier ou fin janvier, pour une fin de travaux au mois de juin pour la Fête de la Musique.*
Si vous êtes d'accord on retire ce point.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015

Les membres du conseil municipal adoptent le compte rendu du conseil municipal du lundi 23 février 2015 par 27 voix pour et 1 abstention (Monsieur Thierry MERCIER).

III. DECISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES

DL-016-03-15 - Décisions prises en vertu des pouvoirs délégués

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Signature le 16 décembre 2014 d'un avenant aux lots 1, 2, 5, 7 ; le 6 janvier 2015 pour le lot 3 ; le 13 janvier 2015 pour le lot 8 et le 21 janvier 2015 pour le lot 6 du marché de « Réaménagement des vestiaires du foot».
Ce marché de réaménagement découpé en 8 lots, attribué le 16 juin 2014 à la société DEVAUX PIGNARD (lot 1), CAE Groupe (lot 2), BRUN Frères (Lot 3), METALFER (Lot 4), FONTAINE (Lot 5), DUBOST RECORBET (lot 6), DUBOST RECORBET (lot 7) et BERCHOUX (lot 8), pour un montant global de 250 481.77 € HT, soit 300 578.12 € TTC, a fait l'objet de quelques modifications entrainant une plus value globale de 1 138.43 € HT (plus value 12 267.03 €, moins value 11 128.60 €).

Le nouveau montant du marché est de ce fait porté à 251 620,20 € HT, soit 301 944,24€ TTC.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre acte de cette décision.

Les membres du conseil municipal prennent acte de cette décision.

DECISION :

Les membres du conseil municipal prennent acte de ces décisions.

IV. AFFAIRES GENERALES

DL-017-03-15 - Changement de nom du gymnase du Lycée Professionnel Barthélémy Thimonnier

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Lors de son dernier Comité Directeur en date du 12 janvier 2015, la commission sportive de l'OMS a proposé et approuvé à l'unanimité le changement de nom du gymnase du lycée professionnel Barthélémy Thimonnier, suite à sa rétrocession à la commune.
Le nom proposé par l'OMS est celui ***d'Henri CLAIRET.***

Cette proposition a été approuvée de la commission sports-vie associative en date du 09 Mars 2015

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la proposition de l'OMS et de décider de dénommer le gymnase du lycée professionnel Barthélémy Thimonnier : Gymnase Henri Clairet.

Monsieur Hervé MAZUY : *Je vais essayer de faire la même intervention que celle que j'ai faite en commission vie associative. Je n'étais pas présent au Comité Directeur de l'OMS, j'y suis au titre du Basket Club Arbreslois. J'étais à la réunion publique sur l'aménagement de la place de la République. Nathalie était absente également car elle était en réunion SYRIBT.*
Nathalie, lors de cette commission a proposé plusieurs noms de sportifs arbreslois. Il y en a un qui personnellement a retenu mon attention, celui d'Eric Escoffier. Pourquoi Eric Escoffier, il a déjà son mur d'escalade, c'est vrai. C'est ce qu'on m'a rétorqué en commission vie associative.
Par exemple à L'Arbresle Joseph CHARVET a donné sont nom à une rue et à la salle des mariages, donc je pense que ce n'est pas un bon argument.
Eric Escoffier c'est quelqu'un qui porte les valeurs de courage de persévérance de dépassement de soi. Il me semble que c'est une plus-value pour la ville, que c'est porteur pour la jeunesse arbresloise, et c'est une façon d'être reconnaissant envers tout ce qu'il a pu faire.
J'ai quatre enfants à la maison, sur les 4, il y en a 3 qui fréquentent le gymnase du Groslier, et il y en a un seul qui sait que le mur d'escalade s'appelle Eric Escoffier, et il ne sait même pas qui c'est Eric Escoffier, je trouve cela dommage.
Cet homme a eu un grave accident de la circulation. Il a été hémiplégique pendant plus de six mois, et malgré tout cela il a continué à faire de l'escalade. Il a franchi 5 sommets à plus de 8 000 mètres. Je pense que pour l'image de L'Arbresle c'est quelqu'un d'important, et on aurait souhaité que le gymnase s'appelle Eric Escoffier.
On a convenu après quelques discussions qu'on pouvait laisser le nom d'Henri Clairet, mais nous on aimerait bien proposer que le gymnase du Groslier s'appelle gymnase du Groslier et gymnase Eric Escoffier. Je pense que le mur d'escalade cela ne suffit pas pour cet homme là.

Monsieur le Maire : *Il appartiendra d'abord à l'Office Municipal des Sports de s'emparer du sujet.*

Monsieur Hervé MAZUY : *C'est l'office Municipal des Sports qui propose mais c'est bien la municipalité qui décide.*

Monsieur le Maire : *Le gymnase du Groslier a une histoire, l'enfer du Groslier, le club de hand. C'est aussi quelque chose qui a été porté très longtemps par la ville de L'Arbresle.*
Je ne suis pas opposé à ce qu'on puisse ouvrir le débat à ce niveau-là.

Monsieur Hervé MAZUY : *Apparemment vous n'êtes pas très favorable.*

Monsieur le Maire : *Favorable ou pas, je ne me positionne pas, les gens décideront.*
Pour l'instant moi ce que je vous propose ce soir c'est de nommer le gymnase du Lycée Barthélémy Thimonnier, gymnase Henri Clairet.

Monsieur Hervé MAZUY : *Je pense qu'on n'a pas assez d'ambition à ce niveau-là, c'est comme le stade de foot de L'Arbresle, on a proposé, bien sur avec son accord, de l'appeler stade Rémi Garde. La personne n'est pas obligée d'être décédée pour donner son nom à un gymnase ou à un stade. Ce serait également porteur et ce serait être reconnaissant envers ce qu'il a pu faire pour l'Arbresle.*

Monsieur le Maire : *Commission municipale des sports, Commission des installations sportives de l'OMS, travail avec l'office municipal des sports de L'Arbresle.*

Monsieur Hervé MAZUY : *J'ai bien entendu.*

Madame Aline CLAIRET ne prend pas part au vote.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité des suffrages exprimés (par 21 voix pour ; 6 abstentions : Philippe CASILE, Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST et 1 n'ayant pas pris part au vote : Aline CLAIRET) la présente délibération.

DL-018-03-15 - Création d'une commission extra municipale affaires sociales

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Les commissions extramunicipales sont des instances consultatives permettant d'associer les administrés à la préparation des décisions prises par le conseil. Elles n'ont aucun pouvoir de décision. En effet l'article L 2143-2 du CGCT stipule que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, le conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Les différentes catégories d'habitants peuvent ainsi participer à la préparation des décisions du conseil municipal, chaque conseil pouvant prendre en compte les spécificités de la population communale.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Dans ce cadre il sera donc proposé au Conseil Municipal de créer une commission extramunicipale affaires sociales dont la composition serait la suivante :

En fonction des thématiques abordées elle réunira :

- ⇒ les élus de la commission affaires sociales
- ⇒ des professionnels, personnes qualifiées, partenaires institutionnels et associatifs, des citoyens en lien avec l'objet travaillé en commission extramunicipale.

Il sera demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la création de la commission extramunicipale affaires sociales selon les modalités ci-dessus définies.

Madame Yvonne CHAMBOST : *J'ai été étonnée que cela ne soit pas proposé avec les autres créations de commissions.*
Lorsque vous parlez des professionnels, des personnes qualifiées, des partenaires institutionnels cela englobe qui ?

Madame Yvette FRAGNE : *Cela dépendra du choix proposé pour le projet.*

Madame Yvonne CHAMBOST : *J'ai peur que ce soit un doublon par rapport au CCAS.*

Madame Yvette FRAGNE : *Non, cela n'a rien à voir. Le CCAS est composé à parité d'élus et de représentants d'associations sociales, et ce ne sont pas des gens de métiers ou autre, si on propose quelque chose de spécifique.*

Madame Yvonne CHAMBOST : *Dans les professionnels, par exemple il peut y avoir la CAF ?*

Madame Yvette FRAGNE : *Il peut y avoir plein de choses, et qui ne font pas partie du CCAS.*

Madame Nathalie SERRE : *Elle aura quel but cette commission extra municipale ?*

Madame Yvette FRAGNE : *Si on a un nouveau projet au niveau social, c'est de réunir cette commission extra municipale, de réunir des professionnels et la commission du CCAS.*

Madame Nathalie SERRE : *Si, donc pour l'instant il n'y a pas de projet ?*

Madame Yvette FRAGNE : *On le dira en temps et en heure quand il y en aura.*

Monsieur Hervé MAZUY : *On va s'abstenir parce qu'on n'est pas convaincu de l'utilité de cette commission.*

Madame Yvette FRAGNE : *Cette commission se réunit s'il y a un besoin, je crois que Monsieur le Maire l'avait bien expliqué.*
C'est un choix que l'on a fait au moment des élections de créer des commissions extramunicipales dans chaque délégation, et c'est une chose que l'on met en place, et on aura toutes les années qui nous restent, si on en a besoin, pour la mettre en pratique.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 6 abstentions : Philippe CASILE, Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST) la présente délibération.

DL-019-03-15 - Convention avec le département pour l'agence départementale d'ingénierie publique

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Dans un contexte réglementaire de plus en plus complexe et suite à la suppression de l'ATESAT (assistance Technique apportée par les services de l'Etat aux communes), le Conseil Général du Rhône propose d'apporter son soutien et son expertise au titre d'une assistance en termes d'ingénierie publique aux collectivités locales qui le souhaitent.
Ainsi les communes de plus de 5000 habitants disposeront notamment d'un droit de tirage annuel gratuit sur les prestations délivrées par l'agence technique départementale à raison de 5 jours par an.
Afin de pouvoir bénéficier de cette faculté il convient de signer une convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique avec le Département du Rhône.

Il sera demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique avec le Département du Rhône et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout acte s'y rattachant.

Madame Nathalie SERRE : *Cela fera partie des compétences qui vont rester* ?

Monsieur le Maire : *Pour l'instant, oui*

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

V. FINANCES

DL-020-03-15 - Approbation du compte administratif 2014 de la commune

M. GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

Exécution du Budget de la Commune exercice 2014

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'exécution
Section de fonctionnement	5 702 711,21 €	5 834 594,68 €	131 883,47 €
Section d'investissement	1 468 478,94 €	1 555 446,16 €	86 967,22 €

Reports de l'exercice 2013 En fonctionnement		410 838,05 €	410 838,05 €
Reports de l'exercice 2013 en investissement		135 195,21 €	135 195,21 €
TOTAL	**7 171 190,15 €**	**7 936 074,10 €**	**764 883,95 €**

Reste à réaliser à reporter en 2015 en investissement	788 340,14 €	414 634,00 €	**-373 706,14 €**

Résultats cumulés

Résultat cumulé Section de fonctionnement	5 702 711,21 €	6 245 432,73 €	**542 721,52 €**
Résultat cumulé section d'investissement	2 256 819,08 €	2 105 275,37 €	**-151 543,71 €**
TOTAL CUMULE	**7 959 530,29 €**	**8 350 708,10 €**	**391 177,81 €**

Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote, Monsieur René GRUMEL, doyen, prend la présidence de l'assemblée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver le compte administratif 2014 de la commune.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité des suffrages exprimés (par 21 voix pour ; 6 abstentions : Philippe CASILE, Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST et 1 n'ayant pas pris part au vote : Pierre-Jean ZANNETTACCI) la présente délibération.

DL-021-03-15 - Approbation du compte de gestion 2014 de la commune

M. GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

Ce document établi par le receveur municipal en poste à l'Arbresle reprend l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014.
Il a été vérifié que le compte de gestion 2014 du budget communal présenté est conforme au compte administratif 2014 du budget communal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver le compte de gestion 2014 de la commune.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 6 abstentions : Philippe CASILE, Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST) la présente délibération.

DL-022-03-15 - Affectation des résultats du compte administratif de la commune

M. GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

Le compte adminstratif 2014 présente les résultats suivants

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Excédent au 31 décembre **N --1**	589 038,72
-	Part affectée à l'investissement en N	178 200,67
+	Résultat **N**	**131 883,47**
=	Excédent cumulé au 31 décembre **N**	542 721,52
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Excédent au 31 décembre **N --1**	135 195,21
+	Résultat **N**	86 967,22
=	Excédent au 31 décembre N à reprendre à l'article recette 001 en N + 1	222 162,43
+	Reprise des RAR en dépenses (B)	-788 340,14
-	Reprise des RAR en recettes (C)	414 634,00
=	Besoin de financement en investissement [(A+B) – C]	-151 543,71
	Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :	
	Affectation obligatoire en investissement - couverture du besoin de financement (recette budgétaire à l'article 1068 en N + 1)	151 543,71
+	Affectation facultative pour le financement des investissements - (recette budgétaire à l'article 1068 en N+ 1)	
=	Affectation totale au 1068 en N+1	151 543,71
+	Pour mémoire : excédent de fonctionnement cumulé	542 721,52
-	Affectation total au 1068 en N+1	151 543,71
=	Solde de fonctionnement disponible (à reprendre à l'article 002 en 2015)	**391 177,81**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2014 au budget 2015 de la commune telle que proposé ci-dessus.

Madame Nathalie SERRE : *On n'est pas d'accord sur l'affectation du budget mais on le développera plus tard. On ne peut pas voter pour.*

Monsieur le Maire *: Vous n'êtes pas d'accord sur quoi ?*

Madame Nathalie SERRE *: Sur ce qui va venir aprés, on affecte des résultats sur un budget primitif, donc sur des orientations qui ne nous paraissent pas cohérentes avec les baisses de dotations, la répartition… Déjà l'année dernière on n'était pas d'accord sur le budget, sur la manière dont vous l'avez travaillé, on ne peut pas être d'accord.*

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER *: On prend en compte que vous êtes contre, sauf que c'est une obligation réglementaire d'affecter le besoin d'investissement pour l'année qui suit, c'est comme le compte de gestion, c'est assez surprenant, mais on admet.*

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à la majorité (par 22 voix pour et 6 voix contre : Philippe CASILE, Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST) la présente délibération.

DL-023-03-15 - Approbation des trois taxes directes pour l'année 2015

M. GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire en date du 23 Février 2015 et de la commission des finances du 17 Mars 2015, il a été proposé d'augmenter le taux de la taxe d'habitation au niveau du taux moyen de la strate et de maintenir les taux de taxe foncier bâti et de foncier non-bâti au niveau de 2013.Les taux d'imposition proposés pour 2015 sont donc les suivants :

Taxe d'habitation	14,41 %
Taxe Foncier bâti	22,21 %
Taxe terrain non bâti	54,82 %

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver les taux d'imposition 2015 tels que proposés ci-dessus.

Monsieur Philippe CASILE : *On va voter contre, malgré la tirade qui nous a été faite, si on regarde toutes les communes, et moi j'ai pris simplement celle de Tarare, une commune qui été gérée par la gauche et qui a eu quelques problèmes au niveau de ses finances, et Tarare maintient son taux.*
Donc on pense effectivement qu'il y a peut-être eu beaucoup de promesses faites au moment des élections et c'est pour cette raison que nous pensons qu'on pourrait très bien rester dans la norme des communes environnantes. Donc on vote contre.

Monsieur Hervé MAZUY : *La dotation globale de fonctionnement si j'ai bien compris c'est 110 000 euros de moins, donc on voit très bien où vous la récupérez, justement sur la taxe d'habitation.*
Si on regarde la ligne 73, vous me dites si je me trompe, on voit que le total réalisé à l'exercice précédent donc 2014, il était de 3 469 771.00, et vous nous demandez de voter une proposition de 3 583 107.00, ce qui fait une différence de 113 536 euros.
La dotation globale de fonctionnement diminue, mais par contre les sous on les retrouve dans l'augmentation de la taxe d'habitation.

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *Effectivement on augmente en partie la taxe d'habitation, cela ne fait pas tout à fait 116 000 d'augmentation, cela fait 78 000 sur la base de ce qu'on a perçu en 2014. La différence complémentaire est due aux augmentations en volume, on aura plus de logements taxés en 2015 qu'en 2014.*

Madame Nathalie SERRE : *Donc si on suit cette logique, l'année prochaine il nous faudra 110 000 et on augmentera les impôts de 5% pour palier de nouveau cette baisse.*

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *Ce n'est pas tout à fait ce qu'on a annoncé lors de la commission Finances.*
On va lancer un chantier en 2015 pour revoir les tarifications, retrouver des économies l'année prochaine.
On n'a absolument pas dit qu'on augmenterait de nouveau la taxe d'habitation.

Madame Nathalie SERRE : *D'autres taxes alors, je me suis mal exprimée, mais c'est quand même systématiquement.*

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *Non ce n'est pas systématiquement. On gère au plus prés.*
Aujourd'hui on a conservé tous les services de notre commune depuis un certain nombre d'années.
Cette année on a souhaité passer par une augmentation de la taxe d'habitation.

Madame Nathalie SERRE : *C'est bien ce que je disais, l'année prochaine on va réorganiser les autres tarifs.*

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *On va réfléchir sur ce qu'on fera l'année prochaine.*

Madame Nathalie SERRE : *Vu que la baisse des dotations est pérenne, si on peut dire, sur les années à venir, dans la 3ème année on va s'attaquer à quelle autre taxe, ou à quel autre moyen de ressources ?*

Monsieur le Maire : *On va déjà essayer de passer l'année 2015.*
Notre choix c'est de maintenir le service à la population, c'est ce qui est attendu dans tout ce qui concerne le service scolaire, la petite enfance, le service éducation, le service jeunesse, le service animation.
On a limité notre investissement, et d'ailleurs j'ai lu quelque part que la commune était relativement bien gérée.

On ne veut pas toucher à ces services là, donc voila on y arrive comme cela, on a baissé nos investissements. Vous le verrez tout à l'heure dans le budget primitif 2015, c'est un choix que l'on fait.
Après, d'autres communes effectivement n'ont pas touché à leurs impôts, elles l'avaient fait avant.
Je rappelle que L'Arbresle n'a pas touché à ses impôts depuis au moins 1995. Les autres communes l'ont fait régulièrement, d'autres communes de la Communauté de Communes augmentent les impôts cette année.
Pour 2016 et 2017, et on l'a dit dans le débat d'orientation budgétaire on trouvera des solutions pour encore réduire nos économies, et réduire peut-être nos investissements. On sera peut-être obligé, on ne sait pas. On travaille déjà sur nos capacités à réagir en 2016.
Nous on ne veut pas toucher aux services à la population, on ne veut pas toucher à la vie associative qui fait l'animation de notre commune, vous nous reprochez assez d'être une ville dortoir.
On ne veut pas toucher à la culture, aux événementiels.

Madame Nathalie SERRE : *On peut quand même symboliquement toucher aux indemnités des élus, par exemple.*

Monsieur le Maire : *Peut-être, j'estime que çà c'est de la démagogie.*

Madame Nathalie SERRE : *Ce que vous venez de dire avant l'est tout autant.*

Monsieur Hervé MAZUY : *On n'a pas dit que la commune était bien gérée. On a dit qu'au niveau des dépenses à caractère général cela a diminué. Vous avez une gestion draconienne au niveau des employés municipaux, du papier, des stylos, des crayons, etc… Donc oui au niveau des dépenses à caractère général, elles ont diminué.*
Par contre les dépenses au niveau du personnel ont augmenté.

Madame Nathalie SERRE : *Même si on ne veut pas toucher au service à la population, ce que je comprends parfaitement, il y a de grosses réflexions à faire et vous avez commercé sur la mutualisation avec la Communauté de Communes.*
A un moment donné il va falloir envisager une certaine réorientation des dépenses, c'est peut-être aussi une piste de réflexion autre que systématiquement le recours à l'impôt.

Monsieur le Maire : *Systématiquement ? C'est la première fois que cela se fait en 30 ans.*
Sur quelle réduction des dépenses, par exemple, donnez nous une idée ?

Madame Nathalie SERRE : *Pour cela j'aurai besoin d'avoir accès, et je l'avais demandé en commission Finances, à l'analyse analytique par département. Cela fait partie des choses qu'on pourrait travailler, étudier. Mais pour cela il faut avoir les chiffres.*
Mais je pense qu'effectivement on pourrait réfléchir, que ce n'est pas obligatoirement antinomique, qu'on n'est pas obligé de se rentrer dedans systématiquement et qu'il y a peut-être des pistes sur lesquelles on peut travailler.
Sans chiffre, sans donnée, et avec systématiquement ce comportement cela va être difficile.

Madame Françoise DESSERY : *On réfléchit aussi de notre côté.*

Madame Nathalie SERRE : *Oui c'est très bien, mais ce serait bien qu'on réfléchisse ensemble de temps en temps.*

Monsieur Hervé MAZUY : *J'ai une intervention un peu plus générale, il y a quelques semaines l'Etat et la Région ont signé un plan dans lequel L'Arbresle est complèment exclue sur certaines subventions.*

Monsieur le Maire : *Lesquelles* ?

Monsieur Hervé MAZUY : *Par exemple le théâtre de Tarare va avoir une subvention, les communes de Thizy, Amplepuis, Belleville, également Tarare au niveau du réaménagement de leur centre bourg.*
Nous, nous n'avons rien du tout et je suis étonné quand même, je me permets de dire que l'Etat et la Région sont de même tendance politique que la collectivité territoriale de L'Arbresle.

Monsieur le Maire : *Ils sont dans des contrats politiques de la ville, que nous on ne peut pas avoir. Dans la Communauté de communes de l'ouest rhodanien il y a une ville de plus de 10 000 habitants et elle fait rayonner la politique de la ville sur tout l'ouest rhodanien, y compris Thizy les bourg qui peut bénéficier de ces subventions.*

Monsieur Hervé MAZUY : *Belleville sur Saone aussi et pas L'Arbresle.*

Monsieur le Maire : *Oui, nous nous sommes sur la communauté de communes du pays de L'Arbresle et nous n'avons pas de ville de plus de 10 000 habitants.*

Monsieur Philippe CASILE : *Belleville est en dessous de 10 000.*

Monsieur Hervé MAZUY : *Est-ce qu'ils ont ces subventions parce qu'ils en ont besoin ou parce qu'ils ont su aller les chercher ?*

Madame Astrid LUDIN : *Parce qu'ils font parti d'un dispositif de plus de 10 000 habitants, auquel la commune de L'Arbresle ne peut pas prétendre, et par son nombre d'habitants, et par d'autres facteurs.*

Monsieur Hervé MAZUY : *Sincèrement je ne suis pas du tout au courant du dossier, mais je ne suis pas convaincu que vous soyez personnellement au courant du dossier.*

Madame Sheila Mc CARRON : *Si je peux intervenir en tant que conseillère régionale, c'est quand même assez affligeant d'entendre que la Région, parce que de gauche, se mettrait à investir avec l'Etat de gauche que dans des villes de gauche. On gère toute une région, et si on appliquait ta logique, Hervé, il y a longtemps qu'il ne se passerait plus rien en Savoie et en Haute Savoie.*
On ne regarde pas la couleur ni de la ville ni du département, c'est assez affligeant d'abaisser une politique à ce niveau là.

Monsieur Hervé MAZUY : *Quand vous demandez des subventions à Madame la Sénatrice Demontes, vous allez chercher les subventions parce qu'elle est de gauche je pense. Si c'était une Sénatrice de droite je ne suis pas convaincu que vous iriez les chercher.*

Monsieur le Maire : *On a fait des demandes à des Sénateurs qui ne sont pas de gauche, mais on n'a pas eu de réponse. Ça je peux vous le dire si vous voulez venir me chercher sur ce terrain, j'attends toujours de notre Député la subvention qu'il avait promise à Arlette Perraud pour la crêche, par exemple. On ne va pas aller dans ce débat là, mais si vous pensez qu'on n'est pas capable de faire notre boulot et d'aller chercher des subventions et bien pensez le, on ne peut pas vous empêcher de le penser.*

Monsieur Hervé MAZUY : *Après je suis tout à fait d'accord avec ce qu'à dit Sheila, elle a entièrement raison sur ce qu'elle a dit, mais n'empêche que je trouve cela étonnant qu'on ne pense pas à nous.*
A chaque fois qu'il y a quelque chose j'ai l'impression que L'Arbresle est oubliée. Je ne sais pas si vous vous rendez compte, mais dans le Progrès quand on parle de certaines collectivités, L'Arbresle n'est pas citée souvent.

Sheila Mc CARRON : *Monsieur le Maire a donné la réponse, nous ne rentrons pas dans le critère d'attribution de ce genre d'aide. Et si on fait la liste des communes de la Région Rhône Alpes, il y en a un paquet qui ne figurent pas dans ce critère.*

Monsieur Philippe CASILE : *On est quand même chef lieu de canton. Moi je situerai plus au niveau de la CCPA. On en reparlera à la CCPA , je pense que notre territoire est complètement abandonné. Quand on fait le point de tout ce qui existe en entreprises, qu'on voit ce qui se pas à Tarare, à Amplepuis, à Villefranche, à St Laurent de Chamousset, et quand on voit ce qui se passe chez nous, et bien il ne se passe rien, et ça c'est du concret.*
Effectivement, sur la gestion courante on n'a rien à dire, cela va, ça marche, ça roule. Mais par contre, c'est vrai que sur l'ambition, là on a des choses à dire.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à la majorité (par 23 voix pour et 6 voix contre : Philippe CASILE, Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST) la présente délibération.

DL-024-03-15 - Approbation du budget primitif 2015 de la commune

M. GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

Equilibre du Budget de la Commune -Exercice 2015

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	6 148 158,81 €	5 756 981,00 €
Résultat de Fonctionnement 2014 reporté		391 177,81 €

TOTAL Fonctionnement	**6 148 158,81 €**	**6 148 158,81 €**

INVESTISSEMENT

Crédits ouverts au BP	1 720 120,57 €	1 871 664,28 €
Reste à réaliser à reporter en 2015 en investissement	788 340,14 €	414 634,00 €
Résultat d'investissement 2014 reporté		222 162,43 €
TOTAL Investissement	**2 508 460,71 €**	**2 508 460,71 €**
TOTAL CUMULE	**8 656 619,52 €**	**8 656 619,52 €**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver le budget primitif 2015 de la commune.

Madame Nathalie SERRE : *Dans le détail des recettes de fonctionnement, les comptes 70 sont détaillés, et à caractère sportif, c'est quoi ?*

Monsieur le Maire : *Ce sont les recettes du conseil général concernant le gymnase, la participation pour les scolaires.*

Madame Nathalie SERRE : *La même chose pour les opérations d'équipement, il y a des numéros derrière, et on n'a pas le lexique.*

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *On se fait la remarque chaque année, tout est rentré dans le logiciel et suivant l'édition que l'on fait, on ressort les numéros. Du coup j'ai fait éditer une deuxième fiche avec les libellés qu'on vous fournira.*
Je rappelle que dans le cadre de la commission, les opérations principales ont été données.

Madame Nathalie SERRE : *Oui, les principales, et là tu nous donnes des chiffres que l'on n'a pas obligatoirement vus en commission, on n'est pas vraiment rentré dans le détail.*

<u>DECISION</u> :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à la majorité (par 23 voix pour et 6 voix contre : Philippe CASILE, Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST) la présente délibération.

DL-025-03-15 - Approbation des subventions versées aux associations pour l'année 2015

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Suite aux demandes présentées par les associations et à l'étude de leur dossier , la commission vie associative réunie le 23 Mars 2015 propose d'attribuer les montants de subvention suivants pour 2015 :

MONTANT DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2012 A 2015

ASSOCIATIONS	2012	2013	2014	2015
PERSONNEL				
Comité du personnel	7 140	7 140	0	0
Comité du personnel - prime départ retraite	1 035			
SOUS-TOTAL PERSONNEL	**8 175**	**7 140**	**0**	**0**
JEUNESSE et M.J.C.				
Solidarité partage chantiers jeunes	0	0	0	0
Les MJC en Rhône Alpes	68 000	68 000	69 200	69 200
M.J.C. - fonctionnement	32 000	32 000	32 000	32 000
SOUS TOTAL MJC	**100 000**	**100 000**	**101 200**	**101 200**
SOUS TOTAL JEUNESSE et M.J.C.	**100 000**	**100 000**	**101 200**	**101 200**
SPORT				
Office Municipal du Sport	46 600	46 600	46 800	46 800
p. accès niveau supérieur	5 000	5 000	5 000	3 100
Passeports sport municipal	200	200	200	200
Centre de Médecine du Sport	7 000	7 000	7 000	7 000
SOUS-TOTAL SPORT	**58 800**	**58 800**	**59 000**	**57 100**
SOCIAL				
Ass. Aide à domicile	7 000	7 000	7 000	7 000
Vie libre	355	355	355	355
Solidarité partage	1 485	1 485	1 485	1 485
Resto du cœur	255	255	255	255
Chaudron du cœur	255	255	255	255
APHRA	355	355	355	355
Ass. Conjoints survivants	150	180	180	180
Grain de sel	355	0	0	0
L.E.A	1 500	1 500	1 500	
Covadys				200
SOUS-TOTAL SOCIAL	**11 710**	**11 385**	**11 385**	**10 085**

ANIMATION LOISIRS				
Ass. Hier et Aujourd'hui	505	700	505	505
Club 3ème âge	505	505	505	505
Ass. Joie deVivre	505	505	505	505
Ateliers Créatifs	350	350	350	350
Amicale des classes en 3	655	0	0	0
Amicale des classes en 2				
Amicale des classes en 1				
Amicale des classes en 0				
Ludothèque	540	540	540	540
Comité des Fêtes	1 800			
Commerce actif	1 500	1 500	1 700	1 500
Ass Culturelle Canton Arbresle (ACCA)	255	255	255	0
Association Culturelle Arbresloise Turque	255	255	255	0
Club Abreslois des Véhicules d'Epoque (CAVE)	255	255	255	0
Carnaval (Comité des Fêtes)				
Ciné plein air (Ciné 35)				
SOUS-TOTAL ANIMATION LOISIRS	**7 125**	**4 865**	**4 870**	**3 905**
CULTURE				
Octava	13 000	14 000	15 000	14 000
Amis du Vieil Arbresle	870	870	870	870
Ass. mycologique	145	200	200	200
Union Arbresloise	540	540	600	600
Arts et loisirs monts lyonnais	255	255	255	255
Action culturelle	7 500	7 000	6 000	6 000
SOUS-TOTAL CULTURE	**22 310**	**22 865**	**22 925**	**21 925**
MILITAIRE				
Anciens combattants				
Médaillés militaires	170	170	170	170
ADR - CATM	170	170	170	170
F.N.A.C.A.	170	170	170	0
Souvenir français	170	170	170	170
Journée Résistance	85	85	85	85
SOUS-TOTAL MILITAIRE	**765**	**765**	**765**	**595**
PATRIMOINE				
Sauvegarde du patrimoine (façades)				
SOUS-TOTAL PATRIMOINE	**0**	**0**	**0**	**0**

DIVERS				
Amicale des pompiers	255	255	255	255
Chambre des métiers	255	0	0	0
Association des sauveteurs secouristes rhodaniens (FFSS)	255	0	0	0
Donneurs de sang (ARVS)	255	255	255	255
Société de pêche	300	300	300	300
Société de chasse	170	170	170	170
Jardins partagés				530
Graine d'écologie				200
SOUS-TOTAL DIVERS	**1 490**	**980**	**980**	**1 710**
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES				
Chaudron du cœur				
Liens et Aides(LEA)				
Union arbresloise	**500**			
Festival de la Musique	**3 000**			
Journée Prévention				
Biennale Danse				
Arts et Loisirs Monts du Lyonnais		**500**		
SOUS-TOTAL SUBV EXCEPT	**3 500**	**500**		**0**
Provision	**8 530**	**15 400**	**0**	**0**
TOTAL	**222 405**	**222 700**	**201 125**	**196 520**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition des subventions aux associations telle que proposée ci-dessus pour l'exercice budgétaire 2015.

Madame Nathalie SERRE : *Juste une remarque, pendant la commission on avait chacun des dossiers à regarder, on voulait revenir sur les critères et Aline a dit que c'est quelque chose qu'il faut effectivement travailler.*
Autant pour l'OMS on a un tableau EXCEL qui est extrêmement précis, des données nécessaires pour avoir un système de points pour évaluer les subventions, cela n'existe absolument pas sur les autres associations. On est bien conscient qu'il y a des critères d'ordre subjectif, mais ce serait bien qu'on travaille sérieusement sur des critères.
Quand on voit l'historique, et qu'on pose des questions sur les montants des subventions, en général la réponse est « cela s'est fait comme cela dès le départ ».
Les gens ont vraiment besoin de transparence de savoir ou et comment les finances publiques sont distribuées, et c'est rendre service à tout le monde de savoir sur quels critères sont établis les subventions.

Monsieur le Maire : *Je suis tout à fait d'accord sur cette notion de définir des critères d'attribution. En sachant que c'est plus facile à faire sur les associations sportives.*
Après quand on subventionne l'association Vie Libre, Solidarité Partage, les Restos du Cœur…

Madame Nathalie SERRE : *Oui bien sûr, alors peut-être pas tous les critères, mais au moins une partie des critères pourrait être soumise à un barème. Ce serait plus clair pour tout le monde.*

Monsieur le Maire : *On est favorable effectivement à ce que la commission travaille sur des critères plus transparents d'attribution.*
Il n'y a pas de choses cachées, effectivement on est plutôt sur une poursuite de ce qui est fait régulièrement.
D'ailleurs dans les subventions il n'y a pas beaucoup de variations d'une année sur l'autre.
Cette année il y a les MJC en Rhône Alpes parce que l'an dernier on a eu un Directeur à temps incomplet. Cette année on l'aura toute l'année donc on va payer plus.
Il y a 1 000 euros de moins à OCTAVA.
Globalement on est resté sur les mêmes chiffres.

Madame Nathalie SERRE : *On a des nouvelles de LEA ?*

Monsieur Le Maire : *Pour l'instant, non.*

DECISION :
Madame Aline CLAIRET ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, par 28 voix , et une personne n'ayant pas pris part au vote (Madame Aline CLAIRET) la présente délibération.

DL-026-03-15 - Approbation des subventions scolaires pour l'année 2015

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

ASSOCIATIONS	2012	2013	2014	2015
SCOLAIRE				
All. plein air primaire				
Ecole Lassagne	5 290	5 406	5 290	5 428,80
Ecole des Mollières	2 218	2 134,40	1 972	1 809,60
Ecole Ste Thérèse	2 600	2 600	2 390	2 482,40
All. plein air maternelle				
Ecole des Mollières	636	700	663	741,00
Ecole F. Dolto	1 662	1 800	1 820	1 989,00
Maternelle Ste Thérèse	831	900	923	845,00
Arbre de Noël				
Maternelle Dolto	653	720	720	765,00
Maternelle Mollières	250	280	255	285,00

Maternelle Ste Thérèse	326	360	355	325,00
Allocation activités exceptionnelles				
Ecole Les Mollières	792	828	765	702,00
Ecole Dolto	1 500	1 500	318	366,00
Ecole Lassagne	2 000	2 097	2 052	2 106,00
Classe découverte Lassagne	3 500	1 500	1 500	1 500,00
Classe découverte Dolto		605	0	0,00
DDEN	380	380	380	380,00
Maison familiale la Palma	140	0		
Part. écoles extérieures	320	320		
Ass. " I LOVE LES MOLLIERES"			350	350,00
Ass. Farandole	350	350	350	350,00
Fournitures scolaires Registres d'appel				
Maternelle Ste Thérèse	15	15	12	12,00
Ecole primaire Ste Thérèse	30	30	21	21,00
Allocation par établissement				
Maternelle Ste Thérèse	1 900	2 000	1 917	1 755,00
Ecole primaire Ste Thérèse	2 500	2 700	2 781	2 889,00
SOUS-TOTAL SCOLAIRE	**27 891**	**27 225,00**	**24 834,00**	**25 101,80**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition des subventions scolaires telle que proposée ci-dessus pour l'exercice budgétaire 2015.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

DL-027-03-15 - Approbation des subventions aux activités enfance-jeunesse pour l'année 2015

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

ASSOCIATIONS	2012	2013	2014	2015
MJC-Espace Jeunes	38 000 €	46 000 €	48 000 €	50 600 €
MJC CLSH	25 700 €	25 700 €	28 766 €	21 180 €
MJC - CLSH 3 ans	17 504 €	17 654 €	17 504 €	17 704 €
MJC péri-scolaire	25 995 €	26 450 €	27 884 €	26 880 €

MJC NAP				8 388 €
MJC Collectif prévention	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
MJC -Café des parents	1 000 €	1 200 €	1 000 €	1 000 €
SOUS-TOTAL Enfance-Jeunesse	**110 199 €**	**119 004 €**	**125 154 €**	**127 752 €**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition des subventions aux activités enfance-jeunesse telle que proposée ci-dessus pour l'exercice budgétaire 2015.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

DL-028-03-15 - Approbation du compte administratif 2014 du service de l'eau

M. DOUILLET présente le dossier.

EXPOSE :

Exécution du Budget du service de l'eau –exercice 2014

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Section d'exploitation	1 874 912,63 €	2 033 500,82 €	158 588,19 €
Section d'investissement	306 200,01 €	135 319,81 €	-170 880,20 €
Reports de l'exercice 2013 en exploitation		248 274,27 €	248 274,27 €
Reports de l'exercice 2013 en investissement		72 332,95 €	72 332,95 €
TOTAL	**2 181 112,64 €**	**2 489 427,85 €**	**308 315,21 €**
Restes à réaliser			
Reste à réaliser à reporter en 2015 en investissement	65 641,09 €	0,00 €	**-65 641,09 €**
Résultats cumulés			
Résultat cumulé Section d'exploitation	1 874 912,63 €	2 281 775,09 €	406 862,46 €
Résultat cumulé section d'investissement	371 841,10 €	207 652,76 €	-164 188,34 €

TOTAL CUMULE			**242 674,12 €**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver le compte administratif 2014 du service de l'eau.

Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote, Monsieur René GRUMEL, doyen, prend la présidence de l'assemblée.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité la présente délibération (une personne n'ayant pas pris part au vote, Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI, maire).

DL-029-03-15 - Approbation du compte de gestion 2014 du service de l'eau

M. DOUILLET présente le dossier.

EXPOSE :

Ce document établi par le receveur municipal en poste à l'Arbresle reprend l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 du service de l'eau.
Il a été vérifié que le compte de gestion 2014 du service de l'eau présenté est conforme au compte administratif 2014 du service de l'eau.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver le compte de gestion 2014 du service de l'eau.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

DL-030-03-15 - Affectation des résultats du compte administratif du service de l'eau

M. DOUILLET présente le dossier.

EXPOSE :

Le compte adminstratif 2014 du budget de l'eau présente les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Excédent au 31 décembre **N -1**	248 274,27
-	Part affectée à l'investissement en N	0,00
+	Résultat **N**	***158 588,19***
=	Excédent cumulé au 31 décembre **N**	406 862,46

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Résultat au 31 décembre **N -1**	72 332,95
+	Résultat **N**	**-170 880,20**
=	Déficit au 31 décembre N à reprendre à l'article dépense 001 en N + 1 (A)	-98 547,25
-	Reprise des RAR en dépenses (B)	65 641,09
+	Reprise des RAR en recettes (C)	0,00
=	Besoin de financement en investissement [(D+C) – B]	**-164 188,34**
	Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :	
	Affectation obligatoire en investissement - couverture du besoin de financement (recette budgétaire à l'article 1068 en N + 1)	164 188,34
+	Affectation facultative pour le financement des investissements - (recette budgétaire à l'article 1068 en N+ 1)	0,00
=	Affectation totale recette Invest au 1068 en N+1	164 188,34
+	Pour mémoire : excédent de fonctionnement cumulé	406 862,46
-	Affectation total au 1068 en N+1	164 188,34
=	Solde de fonctionnement disponible (à reprendre à l'article 002 en N + 1)	**242 674,12**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2014 au budget 2015 du service de l'eau telle que proposé ci-dessus.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

DL-031-03-15 - Approbation du budget 2015 du service de l'eau

M. DOUILLET présente le dossier.

EXPOSE :

Equilibre du budget du service de l'Eau –exercice 2015

EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	2 421 234 €	2 178 559,88 €

Résultat d'exploitation 2014 reporté		242 674 ,12 €
TOTAL	**2 421 234 €**	**2 421 234 €**

INVESTISSEMENT

Crédits ouverts au BP 2015	435 000,59 €	599 188,93 €
Reste à réaliser à reporter en 2015 en investissement	65 641,09 €	
Résultat d'investissement 2014 reporté	98 547,25 €	
TOTAL	**599 188,93 €**	**599 188,93 €**

TOTAL CUMULE	**3 020 422,93 €**	**3 020 422,93 €**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver le budget primitif de l'eau 2015 tel que proposé ci-dessus.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *Juste un point en complément du budget, et au regard des questions qui ont été posées.*
Le compte administratif 2014 et le budget 2015 sous forme papier ont été fournis à Philippe CASILE, on retrouve les éléments demandés, le nom des opérations, toutes les dépenses ventilées par grands domaines. Donc ce que je propose à Dominique c'est qu'en plus de la version papier que vous avez déjà, que l'on fasse une version informatique pour tout le monde.

Madame Nathalie SERRE : *C'est vrai qu'un document pour 6 cela reste compliqué.*

VI. URBANISME

DL-032-03-15 - Convention de servitude au profit du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER)

M. GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

Dans le cadre de travaux relatifs à l'alimentation en électricité de plusieurs logements, le SYDER sollicite la Commune de L'Arbresle pour l'installation de 2 conducteurs électriques souterrains basse tenssion sur une longueur d'environ 7 mètres.
Il s'agit ici d'un dossier particulier puisque cette servitude porte sur un parcellaire d'environ 300 m² appartenant au domaine privé de la Commune de L'Arbresle, parcellaire cadastré AA 15, mais situé sur le territoire de la Commune de Fleurieux Sur L'Arbresle (voir plan de localisation ci-dessous).

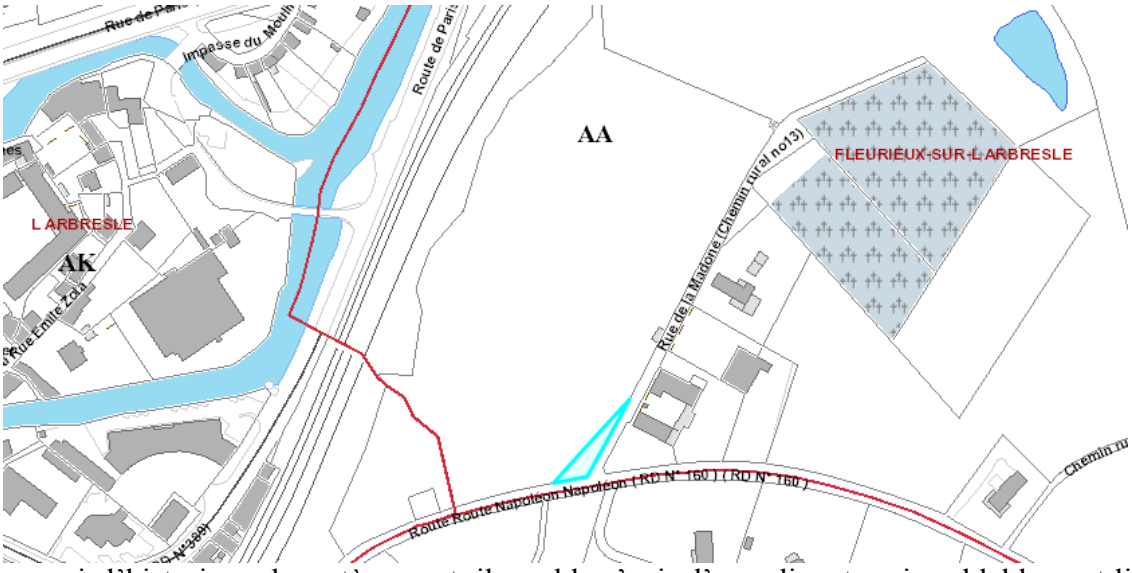

Sans avoir l'historique de ce tènement, il semble s'agir d'un reliquat vraisemblablement lié à la voie permettant l'accès au cimetière de L'Arbresle, cimetière localisé sur le territoire de la Commune de Fleurieux Sur L'Arbresle.
Ainsi, à l'issue de l'instruction du permis de construire, la Commune de Fleurieux a validé une alimentation électrique utilisant ce parcellaire AA 15.
Or, c'est seulement dans un second temps, lors de la signature des conventions, que la Commune de Fleurieux s'est rendu compte que ce terrain était propriété de la commune de la de l'Arbresle .
Dès lors, la Commune de L'Arbresle est aujourd'hui sollicitée pour signer cette convention et autoriser une servitude permettant l'alimentation électrique.

Ainsi, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire d'instaurer cette servitude au bénéfice du SYDER grevant la parcelle AA 15 située sur la commune de Fleurieux S/l'Arbresle mais appartenant à la commune de l'Arbresle et de l'autoriser à signer l' acte authentique à

<u>DECISION</u> :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

VII. ENFANCE JEUNESSE

DL-033-03-15 - Avenant n°1 à la convention pour la période 2014-2017 avec la MJC - centre de loisirs enfance 3-12 ans

Mme LUDIN présente le dossier.

EXPOSE :

L'activité de centre de loisirs 3-12 ans développée par la MJC présente un caractère d'intérêt public local car elle permet un accueil d'enfants Arbreslois de 3 à 12 ans les mercredis et les vacances scolaires. Par ailleurs cette action répond aux valeurs éducatives et aux objectifs du Projet Educatif Local de l'Arbresle.

Par délibération en date du 22 Avril 2014 le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention entre la Commune et la MJC pour trois ans fixant les modalités d'attribution de la contribution financière communale au fonctionnement du Centre de Loisirs. Cette convention prévoit que chaque année par avenant soient définis le montant et les conditions de versement de la subvention communale correspondante.

Il sera donc demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant N° 1 à la convention conclue entre la commune et la MJC pour le fonctionnement du Centre de Loisirs 3-12 ans, fixant le montant et les conditions de versement de la subvention communale 2015 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Madame Sarah BOUSSANDEL : *J'ai une question par rapport à ce qui est indiqué dans le budget prévisionnel de la MJC, je ne retrouve pas les montants, alors je voulais savoir qu'est-ce que cela incluait ?*

Madame Astrid LUDIN : *Là on est uniquement sur de la subvention versée dans le cadre du Centre de Loisirs.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Dans le budget prévisionnel de la MJC il est indiqué sur la ligne subvention uniquement 140 000 euros.*

Madame Astrid LUDIN : *Il y a une ligne globale qui comprend certainement l'ensemble des subventions, et municipales et peut-être d'ailleurs autres.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Non, c'est uniquement pour la commune de L'Arbresle.*

Madame Astrid LUDIN : *Alors c'est pour la globalité des subventions. Ils en perçoivent pour le centre de loisirs, pour le secteur jeunes. C'est le tableau qu'on a eu tout à l'heure, il faut reprendre toutes les lignes.*
Il y a 140 000 sur leur prévisionnel.

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Oui, c'est cela et nous on prévoit de donner 168 000. Donc ma question c'est pourquoi la différence.*

Madame Astrid LUDIN : *La MJC fait son prévisionnel en fonction des éléments qu'elle souhaite, on en a discuté avec eux, et nous on a prévu une subvention qui ne correspond pas forcément à ce qu'elle demande, en fonction des budgets et des bilans présentés.*

Monsieur le Maire : *C'est bizarre qu'on leur donne plus que ce qu'ils demandent.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *C'est pour cela que je me permets de poser la question. J'ai le budget prévisionnel de la MJC sous les yeux, et à la ligne commune de L'Arbresle, cela comprend enfance jeunesse, périscolaire, et divers, et à la colonne 2015, 140 000 euros.*

Madame Astrid LUDIN : *Ils ont peut-être valorisé le poste de direction sur celle ligne là.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Alors le poste de direction, il est en bas, il y a marqué 68 836 euros et il est dans une ligne séparée. Moi je m'étonne de voir 168 000 euros alors que la MJC a un budget de 140 000 euros.*

Madame Astrid LUDIN : *C'est d'autant plus surprenant que de notre côté les subventions n'ont pas augmenté.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Si on regarde l'année dernière c'était 138 193 et là on est à 140 000 dans leur prévisionnel.*

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

DL-034-03-15 - Avenant n°1 à la convention pour la période 2014 - 2017 avec la MJC - secteur jeunes 11-17 ans

Mme LUDIN présente le dossier.

EXPOSE :

La mise en œuvre du secteur Jeunes 11-17 ans conduite par la MJC présente un caractère d'intérêt public local car elle permet un accueil de jeunes Arbreslois de 11 à 17 ans les mercredis, les temps périscolaires, les samedis et les vacances scolaires. Par ailleurs cette action répond aux valeurs éducatives et aux objectifs du Projet Educatif Local de l'Arbresle et les objectifs développés par la MJC participent de cette politique, à savoir :

- le jeune au cœur des projets
- le lien avec la parentalité
- le lien avec le partenariat local.

Par délibération en date du 22 Avril 2014 le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention entre la Commune et la MJC pour trois ans fixant les modalités d'attribution de la contribution financière communale au fonctionnement du secteur jeunes. Cette convention prévoit que chaque année par avenant soient définis le montant et les conditions de versement de la subvention communale correspondante.

Il sera donc demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant N° 1 à la convention conclue entre la commune et la MJC pour le fonctionnement du secteur jeunes, fixant le montant et les conditions de versement de la subvention communale 2015 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

<u>DECISION</u> :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

VIII. QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

Monsieur René GRUMEL : *Il y aura des travaux à partir du 13 avril sur la rue Gabriel Péri pour une durée de 15 jours. Il y a l'alimentation électrique du nouveau lotissement, le SIABA va faire des travaux vers la place de la Liberté, et nous on en profite pour faire le marquage au sol.*

Madame Astrid LUDIN : *Peut-être une précision par rapport à la ligne MJC, sans doute ils ont compté la subvention de fonctionnement qui n'est pas dans notre tableau et également les subventions pour la Saison culturelle. Cela doit être sur la même ligne dans leur budget prévisionnel.*

Monsieur Philippe CASILE : *J'ai une proposition notamment via Sheila Mc Carron, ici présente, conseillère régionale, je suis à nouveau au conseil d'administration du Lycée Barthélémy Thimonnier, dernièrement il y avait une assemblée et je me suis inquiété un peu des travaux.*
Sheila Mc Carron qui est adjointe à L'Arbresle, on cherche des parkings, des lieux de loisirs, d'événements. Et là il y a tout un ilot, avec un amphi, et cet ilot donne uniquement à l'intérieur du lycée. Alors qu'il est le long d'André Lassagne. Or, il suffit, et moi j'ai fait une demande au Proviseur, dans ce secteur qui est un secteur stratégique, puisqu'il y a Les Collonges, et il y a ce Lycée où sont investis plus de 11 millions par la Région. Donc Sheila Mc Carron est partie prenante dans ces travaux, dans cette opération, et je suis étonné qu'on n'ait pas réfléchi à optimiser ces 11 millions et voir ces gouttes d'eau supplémentaires pour l'intérêt de la ville de L'Arbresle. Ça c'est encore un exemple. Donc j'ai fait une proposition au Proviseur et je demande à Sheila Mc Carron de voir si c'est possible, et il semblerait que cela soit possible, de faire une entrée côté André Lassagne ce qui permettait avec un accord avec la Région de pouvoir bénéficier de cet amphi pour du culturel, pour des associations. Cela nous permettrait d'avoir tout un ilot particulièrement intéressant et qui serait tourné sur l'extérieur.

Monsieur le Maire : *Quel amphi ?*

Monsieur Philippe CASILE : *Alors il n'y a pas un nombre de places extraordinaire, c'est 120 places, tout équipé nouvelle technologie. Il y a tout un espace assez intéressant dont les associations arbresloises pourraient bénéficier.*
J'ai fait cette proposition au Proviseur, je la fais à Sheila, et je pense que c'est encore temps de pouvoir changer la porte de côté.

Madame Sheila Mc CARRON : *Quand les services de la Région sont venus, il n'a pas été fait mention d'amphi dans le projet. Je suis un peu surprise qu'on aborde la question ici alors qu'on était ensemble au dernier conseil d'administration.*
Il faut pouvoir envisager réellement comment cela peut se passer. Si amphi il y a, ce sera sur une parcelle qui appartient à la Région et il faudrait donc passer par une convention d'usage, il faudrait effectivement étudier la possibilité, je vais me renseigner auprès des services pour voir ce qu'il en est. Nous sommes surpris en tout honnêteté d'entendre parler d'amphi qui ne faisait pas partie du projet initial.
On a parlé de stationnement, d'amélioration de l'entrée, et on s'était aussi inquiété du fait que des jeunes restent vers cette entrée et donc des problèmes de voisinage.

Monsieur le Maire : *Si amphi il y a, et on a déjà la même chose avec la salle Lumière du collège, et si la salle est intéressante et qu'il y a moyen de travailler, je ne vois pas la Région ne pas conventionner avec la Commune. Je ne sens pas non plus le Proviseur du lycée fermé sur son établissement, bien au contraire.*

Madame Nathalie SERRE : *Une petite question urbanistique, on a parlé en commission du Lotissement Beauregard et j'avais parlé en commission sur cette voie qui monte et qui est une route qui ne s'est pas faite. J'avais demandé ce que cette route allait devenir. Il m'a été répondu cela a pour vocation d'être un déplacement mode doux, et j'ai vu que sur la maison qui est au débouché de cette voie, il y a une grande pancarte qui dit qu'ils vont construire du bâtiment sur cette parcelle.*

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *Il reste deux parcelles sur les Jardins d'Alexia, et c'est sur une de ces deux parcelles qu'il se construit quelque chose.*

Madame Nathalie SERRE : *Donc ce n'est pas sur la maison même.*

Monsieur Hervé MAZUY : *Il y a des riverains de la rue du Four à Chaux qui nous ont interpellés sur l'accès à leur propriété. A cause des problèmes de stationnement du N°11 au N°13 ter, ils ne peuvent pas accéder chez eux.*

Monsieur René GRUMEL : *Des travaux sont envisagés pendant les vacances scolaires, mais c'est la CCPA puisque c'est une voie communautaire. On va faire un trottoir, c'est prévu.*

Monsieur le Maire : *Une information, jeudi à 17h00 il y a l'inauguration de l'aire d'accueil des gens du voyage, chemin du Pont Pierron, qui a été mise en place par la Communauté de communes. Vous êtes cordialement invités.*

La séance est levée à 21h50.